

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 8 juin 2022

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.100

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 19 mai dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] faire parvenir des documents relatifs aux enjeux suivants :

1. Embauche du personnel :

- a. le ministère a-t-il défini quels seront les besoins en termes de personnel dans le réseau des maisons des aînés? (nombre de personnes par catégorie d'emploi);
- b. le ministère a-t-il défini quel sera le ratio nombre d'employés/par aîné?
- c. le ministère a-t-il entrepris le processus d'embauche des employés requis?

2. Échéancier :

- a. Quelle date est prévue pour accueillir les premiers résidents?
- b. Quelle date est prévue pour l'accueil des résidents de l'ensemble du réseau des maisons des aînés?

3. Sélection :

- a. Comment se fera le processus de sélection des résidents? Est-il déjà amorcé?
- b. Liste d'attente pour une place : elle compte combien de noms?

... 2

4. Coûts :

- a. Quel sera le budget annuel de fonctionnement d'une maison des aînés?
- b. Quel est le coût annuel d'une place dans une maison des aînés, en comparaison d'une place en CHSLD? » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé par

Daniel Desharnais

p.j. 2

N/Réf. : 22-CR-00055-76